



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260327-1185111-DE
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le : 16/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 33

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 2

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-03-27-30

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de l'Onde

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-26-03-27-30

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de l'Onde

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-33 et L2121-21,

VU les statuts de L'Onde, théâtre et centre d'art, et notamment son article 4 relatif à la composition du Conseil d'administration,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 20 mars 2026,

VU les candidatures de M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Muriel Garat, M. Zsolt Mathé, M. Marouen Touibi, Mme Pauline Cussac, Mme Sabine Gairin-Calvo et M. Stéphane Brousse, déposées pour les 8 postes à pourvoir pour siéger au sein de cet organisme extérieur en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

VU les candidatures déposées pour les 6 postes à pourvoir pour siéger au sein de cet organisme extérieur en qualité d'habitants de la Commune ayant des intérêts marqués pour la vie culturelle en général :

- Mme Alice Corby et Mme Lydia Zioui pour le poste à pourvoir de représentant des jeunes ;
- Mme Josiane Meunier, pour le poste à pourvoir de représentant des retraités ;
- M. Georges Ghaffari et M. Philippe Langella, pour les 2 postes à pourvoir de représentants de la population active ;
- M. Laurent Guyon, pour le poste à pourvoir de représentant de la vie associative ;
- Mme Maeva Taupenas, pour le poste à pourvoir de représentant du monde éducatif,

VU la candidature de Mme Elina Deschamps-Lebel déposée pour le poste à pourvoir pour siéger au sein de cet organisme extérieur en qualité de « représentant du monde économique situé dans la zone d'emploi de Vélizy-Villacoublay »,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé dispose que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions de ce code et des textes régissant ces organismes,

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de l'Onde

CONSIDÉRANT que l'article 4 des statuts de l'Onde, Théâtre et Centre d'Art de Vélizy-Villacoublay prévoit que les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil municipal sur proposition du Maire,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette même disposition, le Conseil d'administration est composé de 16 membres - les représentants de la Commune doivent détenir la majorité des sièges - dont :

- 8 représentants du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dont 1 représentant par groupe d'opposition,
- de 6 habitants de la Commune ayant des intérêts marqués pour la vie culturelle en général, représentant respectivement les jeunes (1), les retraités (1), la population active (2), la vie associative (1) et le monde éducatif (1),
- 1 représentant du monde économique situé dans la zone d'emploi de Vélizy-Villacoublay,
- 1 abonné de l'ONDE, choisi par le Conseil d'Administration, après appel à candidatures parmi les abonnés ; son mandat est calé sur la durée du mandat des autres administrateurs, tant qu'il conserve sa qualité d'abonné,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire que le Conseil municipal nouvellement élu désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et Centre d'Art de Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

Les membres du Conseil municipal ayant préalablement décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation et de recourir au vote à main levée,

ONT OBTENU, par décompte des votes à main levée :

- Pour les représentants du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay :
 - Mme Sabine Gairin-Calvo : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - M. Stéphane Brousse : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - M. Bruno Drevon : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - Mme Nathalie Brar-Chauveau : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - Mme Muriel Garat : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - M. Zsolt Mathé : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - M. Marouen Touibi : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - Mme Pauline Cussac : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de l'Onde

- Pour les membres « habitants de la Commune ayant des intérêts marqués pour la vie culturelle en général » :
 - Pour le poste de représentant des jeunes :
 - Mme Lydia Zioui : Pour : 4 voix ; Contre : 29 voix ; Abstentions : 2 voix.
 - Mme Alice Corby : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - Pour le poste de représentant des retraités :
 - Mme Josiane Meunier : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - Pour les 2 postes de représentant de la population active :
 - M. Georges Ghaffari : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - M. Philippe Langella : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - Pour le poste de représentant de la vie associative :
 - M. Laurent Guyon : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
 - Pour le poste de représentant du monde éducatif :
 - Mme Maeva Taupenas : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.
- Pour le « représentant du monde économique situé dans la zone d'emploi de Vélizy-Villacoublay » :
 - Mme Elina Deschamps-Lebel : Pour : 35 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : 0 voix.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).

DÉSIGNE, pour représenter la commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration de L'Onde, Théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay, les membres suivants, en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay :

- M. Bruno Drevon, 8^{ème} adjoint au Maire,
- Mme Nathalie Brar-Chauveau, 9^{ème} adjointe au Maire,
- Mme Muriel Garat, Conseillère municipale,
- M. Zsolt Mathé, Conseiller municipal,
- M. Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué,
- Mme Pauline Cussac, 11^{ème} adjointe au Maire,
- Mme Sabine Gairin-Calvo, Conseillère municipale,
- M. Stéphane Brousse, Conseiller municipal.

DÉSIGNE, pour siéger au sein du Conseil d'administration de L'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay, les membres suivants en qualité de membres « habitants de la Commune ayant des intérêts marqués pour la vie culturelle en général » :

- Mme Alice Corby, représentant les jeunes,
- Mme Josiane Meunier, représentant les retraités,
- M. Georges Ghaffari, représentant la population active,
- M. Philippe Langella, représentant la population active,

Délibération n° DEL-26-03-27-30

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de l'Onde

- M. Laurent Guyon, représentant la vie associative,
- Mme Maeva Taupenas, représentant le monde éducatif.


DÉSIGNE, pour siéger au sein du Conseil d'administration de L'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay, le membre suivant en qualité de « représentant du monde économique situé dans la zone d'emploi de Vélizy-Villacoublay » :

- Mme Elina Deschamps-Lebel, représentante du monde économique.


Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseur
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire